

En introduction de séance, **Monsieur Baeumler** précise que le Conseil, réuni en principe une dernière fois dans sa configuration actuelle, va être amené à statuer sur le budget et sur certaines actions de programmation, comme le SCOT et le Plan Climat, deux sujets qui seront régulièrement évoqués au sein de l'assemblée, dans les mois à venir.

Il salue notamment les personnes associées présentes, en particulier Monsieur Léni, Trésorier, fidèle à nos travaux et Monsieur Hubert, Président du Conseil de Développement, mais aussi l'ensemble des services du Pays.

Il précise que d'autres Conseillers vont rejoindre la séance, en particulier Monsieur Omeyer, retenu à Strasbourg pour une réunion sur la problématique de l'étalement urbain précisant que ces réflexions en cours vont à l'encontre des pratiques du lotissement avec des parcelles de plus de 10 ares et Monsieur Habib, retenu par les Vœux de la commune de Rammersmatt.

En ce début d'année, il souhaite aussi réitérer ses Vœux pour 2008, pour chacun des membres et pour l'action menée ensemble dans le cadre du Pays Thur Doller.

Il propose ensuite d'aborder l'ordre du jour, en proposant une légère modification de l'ordre, pour commencer par les points relatifs au changement climatique, Monsieur Muller devant nous quitter avant la fin de la séance.

Point 1 - Approbation du Compte-Rendu de la séance du 14 décembre 2007 et désignation du Secrétaire de Séance

Monsieur Baeumler, soumet le compte-rendu de la Séance précédente au Conseil qui ne formule aucune remarque.

- **Le Compte-Rendu est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur Baeumler propose de nommer **Madame Sonia Lévêque** comme Secrétaire de Séance.

- **Le Conseil, à l'unanimité, nomme Madame Sonia Lévêque Secrétaire de Séance.**

Point 4 - Plan climat (changement de l'ordonnancement des points)

4-1 Lancement d'une démarche de Plan Climat Territorial :

Monsieur Jacques Muller remercie le Conseil d'avoir accepté de modifier l'ordonnancement de l'ordre du jour. Il rappelle les différentes actions déjà menées sur cette thématique, notamment des actions de sensibilisation, coordonnées sur le Territoire, actions préalables avant d'enclencher la vitesse supérieure.

Avant de vous soumettre la présente démarche, elle a été présentée aux Instances Intercommunales, afin de s'assurer de leur adhésion à la démarche, ce qui a été confirmé. La prochaine étape sera maintenant de construire un partenariat actif avec le Conseil Régional et l'Ademe, pour qui les Plans Climats Territoriaux sont des axes prioritaires.

Le projet de délibération évoque un certains nombres de projets en cours sur le Territoire, mais cette liste n'est pas exhaustive. Ainsi nous pouvons aussi citer le projet de plate-forme de stockage des plaquettes bois porté par la Communauté de Communes du Pays de Thann.

Monsieur Clément suggère de prendre une position ferme concernant le projet de déviation de la RN66, car des véhicules en arrêt polluent davantage et donc consomment davantage que des véhicules circulant à vitesse constante.

Monsieur Baeumler lui propose de reprendre ce point en point divers, en fin de séance.

Monsieur Tacquard souhaite préciser la position de sa Communauté de Communes. En effet, lors de la présentation du Plan Climat, les membres du Bureau ont insisté sur la nécessité d'axer ce travail sur des opérations concrètes, une chaîne de projet opérationnel, ainsi que sur de l'assistance technique que pourra apporter un Chargé de Mission « Plan Climat » aux maîtres d'ouvrage. Il s'agit d'avoir une posture de projet plutôt que d'étude.

Monsieur Baeumler précise que les débats au sein de sa Communauté de Communes ont débouchés sur les mêmes conclusions. Le Plan Climat doit avoir un caractère opérationnel et s'assurer de la cohérence de l'ensemble des initiatives.

Monsieur Muller indique que la mise en œuvre du Plan Climat s'appuiera sur l'équipe du Pays, ce ne sera pas une étude théorique nouvelle. Par ailleurs, un Comité de Pilotage sera installé, des référents dans les intercommunalités seront nommés, tant des techniciens que des élus.

Monsieur Freyburger, qui assistait hier soir à la plénière du Conseil de Développement, et plus particulièrement à une présentation « c'est quoi un SCOT ? » suggère que le Plan Climat y trouve également toute sa place.

Monsieur Muller lui indique que ce sera le cas, tout comme pour le PLH. Il propose ensuite la délibération au vote.

- **Le Conseil, à l'unanimité, valide la délibération relative au lancement d'un Plan Climat Territorial.**

4-2 Signature d'une convention avec les Associations des Œuvres Scolaires

Monsieur Muller présente ensuite la délibération portant convention avec les Associations des Oeuvres Scolaires pour la mise à disposition de mallettes pédagogiques sur le thème de l'énergie et du climat, en continuité des actions de sensibilisation menées avec les classes du Territoire. Ces mallettes, acquises par le Pays seront gérées par ces associations et mise à disposition gracieuse des enseignants de tout le Territoire. Il va s'agir d'un outil adapté aux enseignants, des outils qui pourront circuler, sur la base du volontariat.

Monsieur Tacquard s'étonne de l'absence d'une Association d'Oeuvre Scolaire en débouché de la Vallée de la Thur.

Monsieur Baeumler explique qu'il n'y a que deux AOS sur le territoire, l'une basée à Senheim, et l'autre à Malmspach.

Monsieur Muller soumet cette délibération au conseil

- **Le Conseil, à l'unanimité, valide la délibération et les conventions qui l'accompagnent.**

Point 2 – Budget Prévisionnel 2008

*Monsieur Michel Habib rejoint la séance
Monsieur Jean Paul Omeyer rejoint la séance*

Monsieur Baeumler après avoir rappelé qu'il s'agit d'un budget de transition, de la continuité des actions déjà engagées les années précédentes, et que la participation des intercommunalités est stable à l'exception de celle pour le Scot car il y a une volonté d'étaler la dépense, donne ensuite la parole à **Monsieur Kippelen** pour la présentation du Budget 2008.

Monsieur Jacques Muller quitte la séance.

Monsieur Kippelen demande au Conseil un minimum d'indulgence, car pour pouvoir voter le budget ce soir, le temps a fait défaut pour réunir préalablement la Commission des Finances. Cependant cette proposition a été débattue par le Bureau la semaine dernière.

Il rappelle dans un premier temps les différents excédents 2007, fonction par fonction.

	Excédents Globaux	Restes à Réaliser – Dépenses d'investis.	Restes à Réaliser – Recettes d'investis.	Excédent disponible
Fonction Pays (021)	131 682	148 275	74 200	57 607
Fonction Clic (061)	34 367	12 578	9 360	31 149
Fonction Scot (083)	28 083	21 000	0	7 083
Totaux	194 132	181 853	83 560	95 839

Monsieur Kippelen rappelle ensuite que le **SCOT** et le **CLIC** sont inclus dans le présent budget. Cependant, d'un point de vue comptable, ils sont individualisés, ce qui revient presque à une comptabilité annexe. La question d'un budget annexe a d'ailleurs été posée pour le Clic, mais cette proposition n'a pas été retenue.

Ainsi, le **SCOT** correspond à la fonction 830 (services communs). Un budget d'études de 105 000 € a été inscrit pour 2008, correspond à environ 1/3 des dépenses estimées. Seule l'attribution du marché d'étude nous donnera le montant exact. Le même raisonnement a été repris pour les recettes, l'Etat, la Région et le Département accompagnant financièrement l'élaboration d'un SCOT. Dans l'attente de la confirmation du maintien de la subvention de l'Etat, cette dernière n'a pas été prise en considération pour le moment.

La fonction 61 (services en faveur des personnes âgées) qui correspond **au Clic** est proposée pour ainsi dire à l'identique de l'année 2007, tant au niveau des dépenses que des recettes, soit une subvention de 76 000€ du Conseil Général. Le budget comprend néanmoins une recette supplémentaire de 24 000 € versée par Groupama, au titre des indemnités pour le congé maladie de Mme Marchaudon. Enfin, il est proposé une reprise par anticipation de 2 460€ sur l'excédent de l'année 2007.

Monsieur Kippelen commente ensuite le document budgétaire remis aux Conseillers.

Les contributions des Communautés de Communes pour l'année 2008 se présentent de la manière suivante :

2008	PFIL	Pays	Emploi	Mission Locale	SCOT	Total
CCPT	4 215	29 578	6 582	21 675	24 239	86 289
CCCE	3 018	22 246	4 712	15 516	17 354	62 846
CCVDS	2 920	16 955	4 558	15 011	16 788	56 232
CCVSA	2 657	15 880	4 148	13 519	15 277	51 481
	12 810	84 659	20 000	65 721	73 658	256 848

Monsieur Kippelen précise également que depuis la mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie (décembre 2005), cette dernière n'a pas été mobilisée !

Monsieur Baeumler rappelle que lors de la séance du 14 décembre dernier, il a été décidé que les 20 000€ sollicités auprès des Communautés de Communes en 2007 au titre de l'emploi, -comme ils n'ont pas été affectés à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller-, sont affectés au fond d'intervention. De même, la contribution à la PFIL qui est passé de 12 810€ à 9 000€ maintenant, la différence va aussi venir alimenter ce fond d'intervention. **Monsieur Baeumler** propose de procéder de la même manière pour 2008.

Monsieur Baeumler souhaite également remercier **Monsieur Kippelen** en charge des Finances du Syndicat Mixte pour tout le travail réalisé. Il espère pouvoir le faire de manière plus solennelle à une autre occasion. Il soumet ensuite le vote du Budget 2008 à l'Assemblée.

- **Le Conseil, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2007, approuve la grille de répartition de cotisations des 4 Structures Intercommunales et autorise le Président, ou un Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à son exécution.**

Point 3- Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT

3-1 Prescription du Scot et des modalités de concertation

Monsieur Baeumler aborde ensuite un des grands dossiers que la future Assemblée aura à mettre en œuvre, le Schéma de Cohérence Territoriale. Il va nécessiter, et ce pendant de nombreux mois, une mobilisation

importante de tous, tant des élus que des forces vives et du Conseil de Développement. Ce fut d'ailleurs déjà largement le cas pour l'élaboration du Schéma Directeur de 1995.

Depuis l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2007 approuvant les modifications des statuts de notre Assemblée et la dissolution du SIVU du Schéma Directeur, le Syndicat Mixte du Pays siège aussi à la CDEC, Commission Départementale d'Équipement Commercial, qui valide ou non les demandes d'implantations ou d'agrandissement des surfaces commerciales de plus de 300m².

Conformément aux engagements donnés aux communes, compétentes lors de l'élaboration du Schéma Directeur de 1995, ces dernières seront réunies à raison de deux fois par an en moyenne, au niveau de chaque intercommunalité, pour évoquer ensemble l'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale. Il convient aussi de rappeler que le SCOT aura des incidences directes sur les PLU/POS et d'autres documents comme les PDU ou PLH, par exemple, car ils devront être en conformité avec le Scot, et ce dans un délai réglementé.

Monsieur Baeumler reprend les objectifs du SCOT, tels que décrits dans le projet de délibération (équilibre – diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux.). Il présente ensuite les modalités de concertation proposées, sachant que ce sont des modalités à minima, ainsi il nous sera tout à fait possible de mettre en œuvre d'autres actions complémentaires, selon les besoins exprimés.

Il rappelle aussi que le Schéma de Cohérence Territoriale est l'expression d'une volonté collective d'un Territoire en liaison avec les Communautés de Communes et les Communes, mais aussi avec tous ses citoyens.

Monsieur Gaugler fait rajouter le Sictom d'Etueffont dans la liste des destinataires de la délibération.

- **Le Conseil, à l'unanimité, valide la délibération portant sur la prescription du SCOT et sur les modalités de concertation proposées**

3-2 Signature d'une Convention avec l'Adauhr

En complément à l'élaboration du SCOT, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer la Convention d'assistance et de conseil avec l'Adauhr, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Cette prestation est gracieusement mise à disposition des Syndicats Mixtes en charge des SCOT par le Conseil Général du Haut-Rhin.

- **Le Conseil, à l'unanimité, valide la délibération et autorise le Président à signer la Convention.**

Point 5 - Divers

5-1 -Conseil de Développement

Monsieur François Hubert remercie le Président du Syndicat Mixte de la réponse apportée au travail d'évaluation de la Charte effectué par le Conseil de Développement. Il compte en donner lecture lors de la prochaine réunion et en particulier de la conclusion.

Concernant le SCOT, **Monsieur Hubert** exprime le besoin de formation des membres du Conseil de Développement concernant cette démarche qui ne leur est pas du tout familière. A cet effet, le Conseil a invité deux intervenants le 24 Janvier dernier, à savoir Monsieur Reynald Bavay, directeur de l'AURM et Monsieur Gérard SCHMIDT, Directeur à l'aménagement du territoire de la CCI afin d'apporter des premiers éléments de culture, en présentant l'expérience du SCOT de la région mulhousienne. Cette réunion et ses premiers éclairages furent très instructifs et riches et ont donné envie de s'impliquer davantage.

Le Conseil de Développement a aussi été invité à prendre part à la démarche Leader. Il ne manquera pas de répondre présent après communication du résultat de l'appel à candidature.

Monsieur Hubert souhaite ensuite réaliser plusieurs gestes !

Le premier geste concerne la remise du Trophée de l'Environnement d'Alsace Nature pour l'action concernant le Covoiturage, pour lequel il a été missionné pour représenter le Pays lors de la remise des prix en décembre dernier.

Le second geste est la remise d'un CD reprenant l'ensemble des Minutes du Pays. Ce CD a été réalisé aux frais de Télé Doller qu'il remercie chaleureusement. D'ailleurs, cette semaine, dans le cadre de la Minute est diffusé le

reportage sur les micro-centrales, en particulier celle de Moosch. Il exprime également le souhait de voir cet outil de communication passer à l'échelle de tout le Pays, une Télé Thur Doller.

Monsieur Gaugler rappelle qu'une telle ambition a un coût !

Monsieur Baeumler comprend les motivations du Conseil de Développement à se former sur les concepts et les enjeux relatifs à un SCOT. Une telle démarche devra aussi être mise en œuvre au niveau du Syndicat Mixte, avec l'ensemble des élus, et plus particulièrement avec les élus, issus du suffrage à venir. Il suggère de poursuivre de travail de formation en commun.

5-2 Maison de l'Emploi et de la Formation

Monsieur Habib informe le Conseil qu'au niveau de la Maison de l'Emploi et de la Formation, un recrutement sur un poste de Secrétariat est actuellement en cours. Par ailleurs, le projet immobilier du faubourg des Vosges avance. Il a aussi le projet de réaliser un chantier école sur le thème du Bâtiment. Un site internet est aussi en cours de construction. Les différentes Commissions se réunissent régulièrement. Les Communautés de Communes vont être sollicitées afin de pouvoir leur présenter la Maison de l'Emploi et de la Formation, après l'installation des nouvelles Assemblées.

5-3 Transport Routier

Monsieur Clément réitère le souhait d'une prise de position du Syndicat Mixte en faveur de la déviation de Bitschwiller-Willer. Cette déviation qui rendra la circulation plus fluide sera aussi plus bénéfique pour l'environnement, car des véhicules à l'arrêt polluent davantage que des véhicules régulièrement à l'arrêt. Il faut aussi affirmer la nécessité de poursuivre les déviations des autres communes. Les déviations déjà réalisées, comme celle de Saint Amarin par exemple, ne sont plus remise en question, bien au contraire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les Conseillers présents.

Monsieur Baeumler rappelle que d'autres travaux sont attendus, comme le carrefour RN66/RD 33 au niveau du glacier Alba, le barreau de contournement.

Monsieur Schruoffeneger insiste aussi sur la nécessité de réaliser la déviation de Moosch dans la foulée, pour résorber les ralentissements de la vallée.

Monsieur Tacquard considère que le projet dans l'état actuel est un projet raisonnable. A ce jour, les recours gracieux déposés n'ont pas reçu de réponse de la part de l'Etat. L'Etat doit assumer, dialoguer avec les acteurs locaux. Cette route, il a voulu la garder, il lui faut donc assumer maintenant sa décision. Cette route n'a pas à aspirer de nuisances pour les riverains. Il rappelle aussi qu'il existe un plan d'ensemble des transports dans les Vosges. Ainsi, l'ouverture prochaine du tunnel de St Marie aux Mines devrait apporter un peu d'oxygène et permettre de développer des transports en commun et des modes de transports doux.

Monsieur Hubert rappelle que le Conseil de Développement a formulé un avis sur ce sujet, qui va dans le même sens que les propos évoqués par **Monsieur Tacquard**, à savoir la nécessité de développer une stratégie des déplacements ambitieuse à l'échelle du Pays Thur Doller. La dérivation de la RN66 constitue l'un des équipements nécessaires pour répondre aux besoins immédiats de la population, et des entreprises. Mais ce projet devra nécessairement être accompagné par d'autres solutions alternatives à la route. Il s'agit d'inscrire la question des déplacements dans une réflexion à long terme, et dans une optique de développement durable.

Monsieur Tacquard ne partage pas la stratégie de Monsieur Poncelet qui prend appui sur une augmentation du trafic de véhicules pour justifier sa déviation. Il ne s'agit pas d'aspirer des trafics supplémentaires pour justifier des crédits. Toutes les vallées vosgiennes doivent tenir le même discours.

Monsieur Habib souligne la nécessité de créer un lobby avec l'ensemble des élus, députés y compris, pour obtenir les financements nécessaires à la réalisation des travaux comme convenu. Il faut faire pression sur l'Etat pour faire avancer ce dossier. C'est de sa responsabilité, c'est en enjeu national qui relève de l'intérêt général. Par ailleurs, chaque nouveau recours ralentit un peu le dossier.

Monsieur Clément précise qu'il ne faut pas se contenter de petits groupes de personnes qui déposent des recours, il faudrait, le cas échéant faire une consultation de l'ensemble de la population qui vit dans ce secteur.

5-4 Candidature Leader

Monsieur Baeumler rappelle que le Conseil avait validé le principe de faire appel à une prestation d'accompagnement externe pour l'élaboration du dossier de candidature Leader, dans le cadre du programme d'action 2007 et validé en septembre 2007. Ce travail a commencé, et suscite un intérêt fort des forces vives du Territoire. Nous constatons une réelle mobilisation, qui doit maintenant être suivie d'effet par l'Etat et la Région.

Messieurs Tacquard et Omeyer qui pilotent plus spécifiquement ce travail se sont investis dans cette mobilisation. Un programme Leader est susceptible de nous ouvrir les portes d'une ligne de crédits européens d'environ 1.3 millions d'euros jusqu'en 2013. Ce montant ne représente pas forcément un chiffre très élevé mais va permettre d'accompagner nombre de petits projets, de créer de la synergie entre eux, d'instaurer des dialogues entre les différents porteurs de projets. Notre dossier doit être constitué autour d'une priorité ciblée, celle qui est proposée, concerne la valorisation de notre patrimoine avec un autre regard culturel sur nous. Elle recueille une réponse extrêmement positive lors des contacts avec les acteurs locaux.

Pour le moment, il s'agit de répondre à un appel à projet pour le 1^{er} mars. Deux à trois dossiers seront retenus au niveau alsacien. Il s'agit donc qu'une compétition entre eux.

Monsieur Tacquard précise que la décision prise par le Syndicat Mixte du Parc des Ballons lundi dernier ne peut que nous réjouir, car ce dernier a décidé de ne pas déposer de dossier dans le cadre du programme Leader. La candidature du Parc aurait été en conflit direct avec la nôtre car portant sur un territoire partiellement identique, ce qui est source de rejet des deux dossiers. Par ailleurs, le projet sur un territoire similaire a été rejeté la dernière fois pour cause d'incohérence territoriale. En outre, le Parc n'avait pas encore enclenché de procédure de mobilisation des acteurs, ainsi ni les communes ni les Communautés de Communes n'étaient informées d'un projet de candidature. Enfin, le projet du Parc ne reposait pas sur des actions de Développement local, il ne dispose pas de la même capacité de mobilisation des acteurs qu'un pays qui est plus proches de ses communes et communautés de communes. Tous ces éléments avaient été précisés au Parc par un courrier que nous leur avons communiqué dans la journée.

Monsieur Omeyer précise partager le même point de vu que **Messieurs Baeumler et Tacquard** par rapport à une éventuelle candidature du Parc. Un dossier porté par le Parc mais sans la partie Vosgienne, sans la partie franc comtoise et sans le Pays Thur Doller n'a plus de sens, ne relèvent d'aucune logique territoriale. Les informations dont nous disposons nous permettent de penser qu'il y aurait quatre candidatures en Alsace (Bruche Mossig Piémont – Sundgau/Trois Frontières – Alsace Centrale et nous) pour trois retenus au maximum. Rien n'est donc assuré, et pour ce faire, nous préparons d'autres portes de sorties possibles.

Monsieur Gaugler est lui aussi en phase avec les interventions qui le précède. En outre, le pilotage du dossier par le Parc, suite à l'appel à candidature Leader plus, puis sur le dossier contrat territorial Vosges haut-rhinoises, n'a pas laissé que des souvenirs très positifs, avec des règles du jeu qui ont été modifiées plusieurs fois en cours de route.

En conclusion, **Monsieur Baeumler** propose de rester sur la position qui consiste à déposer un dossier à l'échelle Thur Doller, conforte par la mobilisation de tous les acteurs sur le terrain.

- **Cette proposition est retenue à l'unanimité.**

5-5 Divers

Monsieur Schruoffenegger s'interroge sur les suites du travail des lycéens d'Erstein, qui enquêtaient sur les relations entre les élus et le monde économique.

Monsieur Omeyer lui précise qu'une restitution est prévue avant l'été, les étudiants sont en train d'analyser les matériaux récoltés pendant leurs entretiens.

Monsieur Baeumler souhaite saluer celles et ceux de la présente assemblée qu'on ne verra plus et les remercie vivement pour leur participation. Il souhaite ensuite bonne chance à celles et ceux qui vont solliciter le suffrage des électeurs. Enfin, il émet le souhait que le Pays soit porté par le même enthousiasme et la même volonté par la suite.